



MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, que lors de la prochaine assemblée du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville qui se tiendra le 5 octobre 2020 à 19h, à l'hôtel de ville situé au 351, rue Turgeon où, via un enregistrement sur le site internet, selon l'évolution de la situation en lien avec la COVID-19, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur l'article 5.2.2 du règlement de zonage no 364-2004 qui indique que le bâtiment principal doit être situé à au moins 6 mètres de ligne avant alors que le bâtiment a été construit à 3.22m et 3.31m de la ligne avant.

Identification du site concerné :

Propriété de M. Serge Paradis située au 601, rue Richard à Hébertville.

Désignation cadastrale : Lot no 4 684 539 du cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Les citoyens pourront transmettre leur question ou commentaire par courriel à l'adresse suivante, dq@ville.hebertville.qc.ca ou encore par écrit à l'attention de M. Sylvain Privé au 351, rue Turgeon, Hébertville (Québec).

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille VINGT.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de poste, sur le site internet ainsi que sur la page Facebook du service des loisirs désignés, le 18 septembre 2020 entre 8 h et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^{ième} jour de septembre 2020.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier